

ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Discipline médicale : (Neurologie)

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Service Neurologie - Les Hôpitaux de Chartres

Le centre hospitalier de Chartres (préfecture d'Eure-et-Loir) est le 3ème de la Région Centre avec 650 lits MCO et un budget de 150 M €. C'est un hôpital de référence SAU doté d'un plateau technique d'imagerie et biologique complet (2 scanners dont un 64 barettes, 2 IRM (dont une 3T), 2 gamma cameras, 2 accélérateurs de particules, 2 salles de coronarographies angioplasties, 8 blocs opératoires, 12 lits de réanimation et 6 lits USCS, 1 ostéodensitomètre, endoscopies et CPRE, 1 PET Scan), une maternité de niveau 2B (2500 naissances/an).

Le service de Neurologie chartrain appartient au Pôle PRUN (Pneumologie Réanimation Urgences Neurologie). Il est composé de :

- o 15 lits de neurologie générale.
- o 4 lits de soins intensifs neuro-vasculaires où sont accueillis 24h/24, par une équipe pluridisciplinaire formée et dédiée, les patients suspects d'AVC à la phase aiguë, notamment pour un diagnostic immédiat, l'administration des traitements urgents et la stabilisation neurologique.
- o 12 lits dédiés à la prise en charge des AVC "stabilisés" (UNV) pour terminer le bilan étiologique, poursuivre la surveillance clinique et les traitements appropriés, mettre en place le projet de réadaptation du patient.
- o 5 lits d'HDJ partagés avec le service de Rhumatologie & Médecine Interne,
- o un laboratoire d'Explorations Fonctionnelles Neurologique,
- o des consultations externes (1 162 en 2019) de neurologie générale, de neuro-oncologie et de suivi des AVC et des avis neurologiques pluriquotidiens pour des patients du SAU ou hospitalisés dans d'autres services de l'établissement.

Le service de neurologie chartrain bénéficie d'une attractivité suffisamment importante et variée pour qu'un interne de neurologie y complète utilement l'enseignement de la neurologie qu'il a reçu à l'Université :

- formation à la pratique clinique pour maîtriser les bases de la neurologie,
- initiation aux (ou perfectionnement) explorations fonctionnelles neurologiques,
- collaboration avec les collègues d'autres spécialités et apprentissage de l'organisation des soins dans un CHG à « taille humaine », particulièrement dynamique, très ouvert sur l'extérieur (EPU, réseaux de santé et associations de malades).

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et

tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.
Présentation du service de l'établissement d'accueil
<p>Nom du service : Neurologie Pôle de rattachement : PRUN - Pneumologie, Réanimation, Urgence, Neurologie) Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Valentin Bohotin ybohotin@ch-chartres.fr, 0237303030/77290 Composition de l'équipe médicale : 5 neurologues temps plein Nombre de lits : 31 lits (15 lit neurologie générale, 4 lits USINV, 12 lits UNV) + 5 lits HDJ partager avec le service de Rhumatologie Nombre de places : 1 Plateau technique : 2 IRM (1.5 et 3 Tesla) 2 scanner (1 troisième en cours d'installation), EEG/EMG, echoDoppler, PET scan Autres :</p>
3. Présentation du service du CHU de Tours
<p>Nom du service : Neurologie et neurophysiologie clinique</p> <p>Pôle de rattachement : tête et cou Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : BIBERON Julien j.biberon@chu-tours.fr 0247478645 Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 10.7 ETP PH, 1 CCA, 1 AS Nombre de lits : 64 (dont 9 HS et 5 HJ) Plateau technique EEG, ENMG, PE, monitoring vidéo EEG et de réanimation, PSG</p>
4. Missions confiées
Participation à l'activité d'hospitalisation du service de Neurologie, consultations spécialisées et activité de neurophysiologie.
5. Les compétences à développer
Travailler en équipe et gérer une équipe pluridisciplinaire
6. L'organisation de la permanence des soins
<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : Une astreinte neuro-vasculaire et assuré 24/24 par les médecins seniors (inscrites au Conseil de l'ordre) pour les urgences neurovasculaire. 10 demi-journées de travail par semaine et visite au tour de rôle pour samedi matin. - Au CHU de Tours : participation à la permanence des soins en neurologie vasculaire
7. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Accès libre au plateau technique de l'établissement
8. Logement par l'établissement d'accueil
Possibilité de logement au sein du parc immobilier de l'Etablissement
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Possibilité de recrutement à l'issue de l'assistantat
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
OUI
12. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Possibilité de participer aux staffs de présentation de dossier ou de bibliographie. Développement à venir de télé expertise ?